

Règlement intérieur de notre chambre d'hôtes.

La maison d'hôte, c'est une famille qui vous accueille chez elle. C'est pourquoi nous vous invitons à profiter de tous les lieux de vie à votre disposition dans la convivialité et le respect de l'intimité de chacun.

Les arrivées :

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, votre accueil sera fait à partir de 17h le jour de votre arrivée et jusqu'à 19h. Les arrivées tardives ou au contraire précoces, font l'objet d'une entente au préalable.

Les départs :

Le dernier jour, les départs se font au plus tard à 11h.

Les petits déjeuners :

Les petits déjeuners sont servis à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison si le temps le permet, entre 8h00 et 10 heures.

La table d'hôte :

Si vous souhaitez dîner le soir de votre arrivée, n'oubliez pas de nous l'indiquer au moment de votre réservation, ou de nous téléphoner au plus tard 48h à l'avance pour nous en informer.

La chambre :

La chambre n'est pas prévue pour y faire la lessive ou prendre les repas.

Les visiteurs peuvent aussi accéder au Wifi gratuitement. Le téléchargement illégal est interdit.

S'il est de tradition que les visiteurs rangent literie, effets et vêtements, leurs hôtes peuvent effectuer un passage de propreté pour vider les poubelles et renouveler le linge si cela s'avère nécessaire.

Tarifs 2020 :

83€ la nuit pour 1 personne - 88€ la nuit pour 2 personnes

30€ le repas par personne

Taxe de séjour 2020, non incluse : 0,75€ par personne et par jour.

Dispositions générales :

En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de l'établissement, chambre comprise est donc non fumeur.

Le client s'engage à rendre la chambre en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

La cuisine n'est pas laissée à la libre disposition des hôtes.

Vols et accidents : le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

Eco-tourisme :

Les propriétaires l'Orée du Parc sont sensibles à la sauvegarde de notre planète et souhaitent contribuer à la protection de l'environnement en minimisant l'empreinte du fonctionnement de sa structure d'accueil.

Des mesures simples et peu contraignantes peuvent faire beaucoup.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour :

- éviter de laisser les lumières inutilement allumées,
- ne pas laisser couler l'eau et modérer le débit lors des douches,
- nous vous demandons de bien vouloir jeter dans les wc uniquement du papier toilette, les autres déchets ayant une poubelle prévue à cet effet.
- éviter d'utiliser la totalité des serviettes mises à votre disposition si vous n'en n'avez pas réellement besoin.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

Evelyne et Jean-Pierre